



HAL
open science

Sociolinguistique du flamand occidental: Situation d'une "langue régionale marginalisée"

Christian-Pierre Ghillebaert

► **To cite this version:**

Christian-Pierre Ghillebaert. Sociolinguistique du flamand occidental: Situation d'une "langue régionale marginalisée". Bulletin du Comité Flamand de France, 2020, pp.44-48. hal-03152307

HAL Id: hal-03152307

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03152307>

Submitted on 25 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sociolinguistique du flamand-occidental. Situation d'une « langue régionale marginalisée » dans l'enseignement

**Christian-Pierre Gillebaert
(CERAPS, Univ. de Lille)**

La langue régionale flamande, ce flamand-occidental pratiqué en France, souffre depuis longtemps d'un déficit de reconnaissance. La faible production des travaux scientifiques sur cette langue et leur très médiocre diffusion ou accès expliquent en partie les choix plutôt inconséquents des pouvoirs publics et les opinions souvent versatiles de la société civile. Nous nous proposons de fournir au lectorat éclairé du Comité Flamand de France des éléments de connaissance fiables issus des travaux actuels ou passés de chercheurs français ou étrangers et d'accompagner évidemment ces éléments de quelques remarques critiques. Pour cette première recension, nous avons choisi de rendre compte d'un des derniers articles scientifiques à être parus en français.

Depuis la parution en 2016 d'un imposant ouvrage sur l'éducation bilingue en France, la genèse et les effets des principales politiques linguistiques dans ce domaine sont connus au-delà du cercle étroit de quelques spécialistes. Un des mérites du livre dirigé par Jürgen Erfurt et Christine Hélot¹ est de présenter, entre autres, un état des lieux assez complet sur l'enseignement bilingue français/langue régionale. Or dans ce tour de France d'un champ spécifique du paysage éducatif institutionnel, l'étape flamande proposée par Laurent Puren² peut sembler *a priori* des plus surprenantes, puisqu'il n'existe aucun « enseignement en flamand » et que « l'enseignement du flamand, proposé très tardivement, n'existe que sous une forme dérogatoire » (247). L'auteur, maître de conférences en science du langage à l'Université de la Réunion³, admet d'emblée que l'étude du cas du flamand-occidental dans le cadre de l'ouvrage s'apparente à une gageure. A défaut de pouvoir présenter la situation actuelle de l'enseignement bilingue français/langue régionale flamande, il cherche donc à présenter les conditions historiques de l'absence de cet enseignement avec une contribution articulée en cinq temps.

Tout d'abord, l'auteur rappelle « l'inexorable déclin de la pratique du flamand-occidental dans le Westhoek français », pour reprendre le titre de sa première partie. On regrettera sans doute l'absence de distinction diachronique entre les différentes formes du « flamand » d'ici, dans ce territoire devenu français, et d'ailleurs, en Flandre belge ; on regrettera peut-être, de la même façon, l'absence de distinction synchronique entre le flamand-occidental et le néerlandais standard (sans même entrer dans le détail de la distinction entre les formes françaises du flamand-occidental avec celles belges, voire entre elles). En revanche, on opinera sans réserve à son constat, implicitement empreint d'étonnement, de l'indisponibilité

¹ J. Erfurt et Ch. Hélot (dir), *L'éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Limoges, Ed. Lambert-Lucas, 2016, 664 pages (27€).

² L. Puren, « Le flamand : une langue régionale marginalisée », in J. Erfurt & Ch. Hélot (dir.), *op. cit.*, pp. 247-262. Les citations de notre article sont toutes, sauf mention particulière en note infrapaginale, tirées de la contribution de Laurent Puren. Afin ne pas alourdir inutilement l'appareil critique, nous avons pris le parti de noter entre parenthèses le numéro de page d'où sont extraites les citations employées.

³ Laurent Puren a occupé pendant cinq ans un poste d'enseignant dans les Universités de Lille 3, puis Lille 1. Il a notamment co-dirigé avec Sophie Babault *L'éducation au-delà des frontières. Apprentissage précoce du néerlandais dans la zone frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2007. C'est dans cet ouvrage qu'a été publiée la contribution d'Hugo Ryckeboer « Le néerlandais comme dénominateur commun entre Flandre belge et Flandre française » (pp. 297-324).

de la moindre enquête sociologique sur le nombre de locuteurs ; on aurait opiné avec davantage d'énergie s'il avait accompagné son constat d'une exhortation à combler ce vide scientifique⁴. L'auteur estime, de plus, que le flamand-occidental en France est « *une des langues régionales les plus menacées d'extinction* »⁵ avec peu de chance d'« *échapper à la mort programmée à laquelle il semble inexorablement voué* »⁶ (248). Ce n'est pas tant l'hypothétique pessimisme de l'auteur qui devrait heurter ici les plus ardents défenseurs du flamand-occidental, mais la vraisemblance même de son estimation que seul peut corriger un engagement fort des élus locaux et/ou une politique volontariste de l'Etat. A cette carence scientifique préjudiciable à la fois à la connaissance du flamand-occidental et à la détermination de politiques publiques compensatoires, l'auteur ajoute la fréquente « *occultation de l'histoire sociolinguistique de la région, dans laquelle cette langue est historiquement implantée* » (248), s'appuyant sur des exemples d'une certaine picardisation symbolique de la région dans l'imaginaire collectif.

Dans un deuxième temps, Laurent Puren revient sur les actions associatives/militantes destinées à sauvegarder le flamand en France depuis le milieu du 19^{ème} siècle et à lui obtenir le bénéfice des dispositifs ciblant les langues régionales de France. Il ne fait malheureusement pas de distinction entre les divers mouvements impliqués dans la sauvegarde et la promotion du « flamand », ignorant de fait la variété de leurs positionnements idéologiques et le caractère contradictoire ou inconciliable de leurs représentations du flamand-occidental par rapport au néerlandais standard⁷. Il fait également l'impasse sur les sources (scientifiques et/ou militantes) employées par Bernard Poignant pour son rapport *Langues et cultures régionales* (1998), où il est question de « néerlandais implanté sur la frange flamande du département du Nord » et de « flamand-néerlandais », et sur celles employées par Bernard Cerquiglini pour son rapport de 1999, qui mentionne bien le « flamand-occidental ». On ne peut lui en tenir tout à fait rigueur, étant donné le peu d'objectivisation et de publicité des liens informels entre décideurs publics français, conseillers académiques, paradiplomates et acteurs associatifs⁸.

Ensuite, Laurent Puren présente la lente et « *laborieuse percée du flamand dans les écoles du Nord* », dont la minoration est notamment accentuée par son absence « *de statut dans la Flandre belge voisine* » (251)⁹. L'analyse des causes doit, selon nous, être nuancée. D'une

⁴ Cette exhortation serait d'autant plus légitime que l'auteur admet que « *le corpus n'est pas nécessairement représentatif* » (249). De fait, il a dû se contenter, pour toute approche qualitative, des seules réponses d'internautes à une enquête de *La Voix du Nord*.

⁵ Dans sa dernière version de son « Atlas des langues en danger dans le monde » (2009), l'UNESCO avait évalué la vitalité du flamand-occidental comme étant « vulnérable », soit le moindre niveau de menace (cf. <http://www.unesco.org/languages-atlas/index.php?hl=fr&page=atlasmap>). Or cette évaluation concernait le flamand-occidental dans l'ensemble de l'espace où il est pratiqué (France, Belgique, Pays-Bas) et non pas le flamand de France ou le flamand-occidental au sein de la France. Le niveau de vitalité se situe plutôt, selon nos propres évaluations rapportées à la méthodologie UNESCO, entre « sérieusement en danger » et « en situation critique ».

⁶ Voici une quinzaine d'années, nous avons déjà conclu que « *seule une intervention réfléchie et audacieuse de collectivités locales volontaires pour[rait] assurer la survie du flamand de France* » et nous nous étions demandé si « *les collectivités territoriales [seraient] le dernier mouvoir ou l'ultime espoir du flamand de France* ». Ch.-P. Ghillebaert, « Les élus locaux au chevet du flamand », *Annales du Comité Flamand de France*, 2004, pp. 299-335 (accessible en ligne à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01592387/document>).

⁷ Cette ignorance s'explique par certaines lacunes dans la bibliographie où ne figure aucun des travaux des quelques historiens (e.g. Etienne Dejonghe, Eric Defoort, Benoit Mihail) qui ont abordé ces questions.

⁸ C'est ce vide scientifique que nous tentons de combler depuis 2017 avec des communications dans des congrès de sociologie et de science politique. Au moins un article sur ce sujet devrait paraître dans une revue prochainement.

⁹ Le statut, ainsi que la vitalité sociale et culturelle, d'une langue régionale transfrontalière *au-delà* des frontières française n'est pas sans effet sur l'initiative et l'efficacité des politiques linguistiques (éducatives et/ou territoriales) ciblant ces mêmes langues *en-deçà* desdites frontières, comme le prouvent les différentes contributions du numéro « De France et d'au-delà : les langues régionales transfrontalières » de la revue *Carnets d'Atelier Sociolinguistique* (2018).

part, « la méfiance entretenue par les autorités françaises à l'égard d'un mouvement culturel suspecté d'être financé depuis la Belgique flamande par des activistes proches de l'extrême-droite » (251), que l'auteur ni ne documente, ni n'objective, est particulièrement ambivalente. En effet, s'il subsiste certainement au sein des administrations centrales et déconcentrées un nombre surprenant de préjugés contre les promoteurs de la culture flamande de/en France¹⁰, les agents de ces mêmes administrations semblent étonnement peu méfiants envers les promoteurs belges et néerlandais du néerlandais, pour peu que ces derniers empruntent les canaux de la paradiplomatie¹¹, et ignorent la proximité de ces promoteurs avec le nationalisme flamand ou avec l'extrême-droite nationaliste flamande. S'agissant des associations effectivement financées, Laurent Puren ne prend pas le risque de les citer, soit par ignorance, soit par crainte d'éventuelles poursuites de la part de groupements souvent aussi marginaux que potentiellement radicaux. Quant à l'introduction du flamand dans l'enseignement public, il rappelle le précédent historique des heures dispensées dans quelques collèges et à l'école normale dans les années 1980-1990¹², puis il détaille la mise en place de l'enseignement expérimental jusqu'à sa reconduction « sans cadre réel depuis cette date [de 2010], malgré l'évaluation positive dont a pourtant bénéficié cette expérimentation » (252).

L'auteur repère bien les faiblesses structurelles d'un dispositif qui dépend surtout de l'investissement de bénévoles et d'un enseignant partiellement déchargé¹³ ainsi que des « bonnes dispositions d'autorités académiques et ministérielles »¹⁴ (253). A raison, il note que ce dispositif ne permet aucune pérennité, faute d'insertion du flamand-occidental dans les circulaires sur l'enseignement des langues régionales, aucune continuité, faute de prolongement dans le secondaire, aucune effectivité, faute d'ingénierie pédagogique propre à « acquérir de réelles compétences de communication dans la langue cible » (254). Il ne met donc pas en cause la pertinence de l'initiative d'un enseignement de flamand-occidental, et moins encore la légitimité de l'aspiration à l'enseignement de cette langue, mais bel et bien la valeur pédagogique du cadre administratif existant. Il relève, enfin, l'absence totale du flamand-occidental sur un plan académique français : aucun enseignant-chercheur de la section 73

¹⁰ En marge d'un important colloque en sciences du langage en 2010, l'un des intervenants, Inspecteur Général de l'Education Nationale de son état, nous a justifié la méfiance des services de l'Etat envers le flamand-occidental en alléguant le collaborationnisme flamand durant la Seconde Guerre Mondiale et la survivance d'un extrémisme structurel.

¹¹ Nous renvoyons le lecteur à la série d'extraits de débats au Parlement flamand et de questions écrites au gouvernement flamand que nous avons traduites en français dans notre carnet de recherches en ligne (<https://cpghypotheses.org/neeerlandistique/traduction>). Nous abordons plus explicitement ce point dans plusieurs passages de notre article « Daigner en parler pour dénier un "parler" » paru dans le n°12 de la revue *Carnets d'Atelier en Sociolinguistique* citée précédemment.

¹² L'auteur ne cite pas, toutefois, ses sources avec précision. Nous présumons qu'il doit ses informations à notre rapport de recherche *Le flamand, du ban de l'Instruction Publique aux bancs de l'Education Nationale* (Univ. de Lille, 2001) dont Hugo Ryckeboer s'était procuré une copie et que ce dernier cite en bibliographie pour sa contribution à un ouvrage co-dirigé par Laurent Puren et Sophie Babault (*art.cit*). Cette contribution, qui n'exploite pas directement les données par nous collectées, est, dans une large mesure, une version française d'un texte antérieur en néerlandais (« Vlaams / Nederlands ad muros », *Neerlandica extra muros*, n°44-1, 2006, pp. 14-32, accessible en ligne à l'adresse http://www.dbnl.org/tekst/nee005200601_01/nee005200601_01_0012.php). Dans sa contribution, dès la troisième phrase, Hugo Ryckeboer avait justifié son titre en admettant que « certains croiront y déceler une idéologie inspirée du nationalisme flamand annexionniste, basée sur l'axiome "één taal, één volk" qui se heurte frontalement à l'axiome français : "une nation, une langue" » (p. 297). L'ironie pourra sembler piquante à certains, quand on sait que Hugo Ryckeboer a versé ses archives à Archief- en Documentatiecentrum voor het Vlaams Nationalisme, le centre d'archive et de documentation sur le nationalisme flamand à Anvers (dossier BE ADVN AC982, dont un descriptif est disponible en ligne à <https://advn.be/nl/db/AO000982>).

¹³ L'enseignant qui bénéficiait d'une décharge partielle pour l'enseignement du flamand, Frédéric Devos, est parti en retraite à la rentrée 2019.

¹⁴ L'expression choisie passera certainement pour ironique auprès de maint défenseur du flamand-occidental.

« Langues Régionales » du Conseil National des Universités¹⁵ n'enseigne le flamand-occidental, aucun laboratoire de recherche ne mène de programme scientifique sur cette langue (notamment à l'Université de Lille).

Dans une quatrième partie, Laurent Puren essaie de rendre compte des motifs de la division entre pro-flamand et pro-néerlandais dans ce qu'il appelle plutôt improprement, par facilité sans doute, le « mouvement régionaliste »¹⁶. Cette division est suffisamment connue des lecteurs du *Bulletin* pour leur épargner les arguments des tenants de la thèse du « flamand-occidental, dialecte du néerlandais » et les contre-arguments des défenseurs de la position du « flamand-occidental, langue autonome apparentée au néerlandais ». L'auteur se garde bien de prendre parti, ignorant *et l'une et l'autre* langues, mais pêche quelque peu par tropisme sociomorphique en accordant, peut-être malgré lui, un surcroît de crédit à Hugo Ryckeboer, assurément le meilleur connaisseur du flamand de France dans le monde universitaire¹⁷, par rapport aux membres de l'Institut de la Langue Régionale Flamande. De même, il manque de données fiables pour juger de la représentativité, de l'importance et de la portée des quelques mouvements cités (e.g. l'Alliance Régionale Flandre-Artois-Hainaut de Régis Demol¹⁸) ou encore pour évaluer le crédit de certaines personnes mentionnées (e.g. Frank Allacker, autrefois impliqué au Parti Fédéraliste Flamand).

Dans sa dernière partie, Laurent Puren analyse « l'influence négative jouée par la Nederlandse Taalunie sur la prise en charge institutionnelle du flamand », via les accords de coopération entre les autorités françaises et leurs homologues de Flandre belge et des Pays-Bas¹⁹. Il avance que « *les autorités flamandes de Belgique, hostiles à tout enseignement du flamand dans leurs propres écoles, voient en effet d'un mauvais œil toute entreprise visant à la promotion de cette langue chez leurs voisins français* »²⁰ (258). Il affirme même que « *le flamand est perçu par la Taalunie comme un concurrent susceptible de porter tort au développement du néerlandais* » (259) et cite l'avis de représentant de la Nederlandse Taalunie, Hellmuth van Berlo, pour qui le développement du flamand-occidental en France, « *un dialecte moribond* », est une « *évolution inopportune* » et un « *obstacle supplémentaire pour assimiler un néerlandais correct* »²¹. Curieusement, après de pareils constats d'un interventionnisme très actif et défavorable au flamand-occidental, il rapporte les accusations d'« ingérence de puissances étrangères » portées par les défenseurs du flamand, sans pour autant trancher explicitement en faveur de ces derniers.

Dans sa conclusion, Laurent Puren finit de dévaluer, probablement sans mauvaise intention de sa part, les arguments culturels, sociaux, patrimoniaux et linguistiques de l'apprentissage du flamand-occidental (et du néerlandais, aussi, soit dit au passage). Il insiste,

¹⁵ Nous sommes le seul docteur en France à avoir été (re)qualifié aux fonctions de maître de conférences en langue et culture régionales pour le flamand depuis 2008. Mais l'absence de poste fléché « Langue et Culture Régionales Flamandes » ne nous a pas permis de présenter notre candidature et moins encore d'obtenir un tel poste.

¹⁶ Comme il ne renvoie à aucune définition du régionalisme, il emploie ce terme dans une acception courante, autrement dit sans assise scientifique.

¹⁷ Pour rappel, Hygo Ryckeboer n'a jamais été un enseignant-chercheur, mais un assistant à l'Université de Gand, puisqu'il a soutenu une thèse sur dossier trois ans avant son départ en retraite.

¹⁸ Cette organisation, connue désormais sous le nom d'Alliance Régionale, est considérée comme parti ou groupement politique par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et de Financement Public. En 2016, ce parti disposait de 84.360€ de ressources, dont 240€ de cotisation et 84.083€ de dons de personnes physiques. L'Alliance Régionale a consacré 74.950€ à l'aide financière à d'autres organismes. *Publication générale des comptes des partis et groupements politiques au titre de l'exercice 2016*, CNCCFP, mars 2018, pp. 349-350 (consultable à l'adresse : http://www.cnccfp.fr/docs/partis/comptes/cnccfp_comptes_2016.pdf).

¹⁹ Le contenu commenté de ces accords est disponible sur notre carnet de recherches en ligne : <https://cpg.hypotheses.org/968>.

²⁰ Nous préparons actuellement un article avec les détails précis.

²¹ E. Fernhout & H. Van Berlo, « Le flamand ou le néerlandais dans le Nord de la France ? », *Septentrion*, 2008-2, p. 91.

en effet, uniquement sur l'attractivité de la Belgique néerlandophone en matière d'emploi et sur les effets de « *la méconnaissance à la fois du flamand et du néerlandais* » (260) sur l'intégration des salariés français dans les entreprises outre-Quévrain. En conséquence, il donne raison à la fois aux partisans du néerlandais, langue « *indispensable pour occuper des emplois d'ouvrier qualifié et de cadre* », et aux partisans du flamand-occidental, langue « *jouant généralement le rôle de langue véhiculaire au sein des équipes* »²² (260). Il plaide donc pour la fin du « *mode exclusif et concurrentiel* » de l'enseignement du néerlandais et du flamand-occidental, sans pour autant déterminer l'origine de cette exclusivité et de cette concurrence²³. Il suggère, pour assurer une complémentarité et une coordination présentées comme nécessaires, la fusion du comité académique des langues régionales avec la commission académique sur l'enseignement des langues étrangères dans les régions frontalières, sans tenir compte de l'absence d'un tel comité dans l'académie de Lille, sans non plus envisager les obstacles éventuels ou actuels à la création de ce comité. Autrement dit, ses recommandations surclassent celles d'un Dorian Cumps, maître de conférences en néerlandais chargé d'inspection générale pour le néerlandais, qui avait avancé l'intérêt de l'inclusion d'éléments linguistiques de flamand-occidental et d'éléments culturels sur la Flandre française au sein de l'enseignement du néerlandais dans le Nord²⁴.

En définitive, le chercheur français donne un avis plutôt très favorable à un enseignement du flamand-occidental, comme on peut le comprendre à la lecture de la toute dernière phrase de son article : « *Les actions de coopération éducative qui pourraient être développées dans le cadre de cette eurorégion – ou celles qui existent déjà avec la Nederlandse Taalunie – ne devraient néanmoins pas empiéter sur les prérogatives nationales en matière d'enseignement du flamand qui, côté français, mérite, à notre sens, de bénéficier du même soutien institutionnel que les autres langues de France* » (261). Reste à savoir si, à l'avenir, avant toute décision concernant le flamand-occidental, les services du ministère de l'Education nationale sonderont des chercheurs tiers, comme Laurent Puren, plutôt que des chercheurs

²² Les deux articles sur lesquels s'appuie ici l'auteur datent, respectivement, de 2006 et de 2009. Ces articles, parus dans l'édition Nord-Pas-de-Calais de la revue de l'INSEE *Pages de profil*, ne proposent pas d'analyse fine et chiffrée des besoins linguistiques effectifs (flamand-occidental/néerlandais), pas plus qu'ils ne permettent la circonstanciation et la sectorisation de ces besoins dans l'activité des Français employés en Belgique. Or certaines interprétations mériteraient un affinage qualitatif et quantitatif. Dans le premier article « *Toujours plus de travailleurs frontaliers vers la Belgique* » (n°10, 2006, p. 3), Danièle Lavenseau et Emilie Dequidt avancent que « *le plus faible nombre de travailleurs frontaliers dans la partie flamande est dû en partie à la barrière de langue* », s'appuyant sur la différence d'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers entre 1999 et 2006 (+106% dans le Hainaut belge, +67% en Flandre-Occidentale). Les deux autrices ne précisent toutefois pas l'origine des frontaliers ni le taux de chômage de leurs zones d'origine. Par ailleurs, à la page 6 de leur article, les autrices signalent que le nombre d'ouvriers qualifiés est identique en Flandre-Occidentale et dans le Hainaut, ce qui laisse penser que la maîtrise du néerlandais n'est pas une condition suffisamment rédhibitoire pour décourager les transfrontaliers de postuler en Flandre-Occidentale et pour dissuader les employeurs belges d'embaucher ces transfrontaliers peu ou pas néerlandophones. En conclusion, on ne peut qu'abonder une nouvelle fois dans le sens de Laurent Puren quand il se plaint de l'absence de travaux sociologiques, car cette absence contraint tout auteur à des remarques purement spéculatives.

²³ Au demeurant, le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts de l'Institut de la Langue Régionale Flamande dispose que le flamand-occidental « *peut être un tremplin pour l'apprentissage du néerlandais et des autres langues germaniques* ». Il précise également qu'« *entre la langue régionale flamande et le néerlandais, il ne peut y avoir ni hiérarchie ni concurrence* ». Il stipule, enfin, que « *la recherche de synergie sera développée* ». Par contraste, les autorités flamandes belges et la Nederlandse Taalunie se sont positionnées à plusieurs reprises en faveur de l'exclusivité et de la prévalence du néerlandais. Par exemple, en réponse à une question écrite au Parlement flamand en 2008, la ministre flamande de l'enseignement a déclaré qu'« *il n'est pas indiqué de proposer un dialecte flamand parmi les disciplines de l'enseignement officiel* » dans le département du Nord (cf. notre traduction complète de la question et de la réponse sur <https://cpg.hypotheses.org/617>).

²⁴ D. Cumps, « *Enseignement du néerlandais ou du flamand* », *Annales des Pays-Bas français*, n°41, 2016, pp. 12-21. Il existe une version en ligne de cet article sur <https://les-plats-pays.com/article/enseignement-du-n%C3%A9erlandais-ou-du-flamand>.

associés étroitement au rayonnement du néerlandais²⁵ et si l'Etat français ou le CNRS s'assurera que ces chercheurs affranchis de toute tutelle hiérarchique ou symbolique de la Nederlandse Taalunie puissent mener les travaux de recherche dûment requis.

²⁵ Nous avons démontré, dans notre « Daigner en parler pour dénier un "parler" (*art. cit.*, pp. 87-88), que Dorian Cumps a été sollicité plusieurs fois par le Doyen de l'Inspection Générale de l'Education Nationale entre 2012 (année de sa prise de fonction de chargé de mission d'inspection générale pour le néerlandais) et 2016 (année de départ en retraite du doyen précité) sur le flamand-occidental et sur l'opportunité de son enseignement.